

## **Pour se soigner, les sociétés africaines sont solidaires**

*Anne Attané*

La vivacité des solidarités au sein des familles africaines ne fait de doute pour personne. En effet, discutez à bâtons rompus en Afrique de l'Ouest ou en Europe au sujet de l'entraide et des solidarités et vous entendrez un discours bien argumenté (tant de la part d'Africains que d'Européens) qui décrira à loisir l'intensité des liens sociaux et du degré d'entraide dans les sociétés africaines. L'intensité de ces échanges est évoquée en opposition à l'individualisme forcené qui prévaut dans les relations interindividuelles en Occident, où règne le *chacun pour soi*. Ainsi, les solidarités africaines seraient si denses que l'on prête à ces sociétés le fait d'avoir créé de manière endogène *un système de sécurité sociale*. Certes, ce système de dons obligatoires entrave les possibilités de développement en contribuant à l'appauvrissement de personnes bénéficiant d'un revenu régulier qu'elles se voient dans l'obligation de redistribuer en partie. Ce même système, en imposant d'aider celui qui, dans la famille, est dans le besoin, sécuriserait chacun des membres de la famille et plus particulièrement tous ceux n'ayant accès à aucune ressource monétaire. Ainsi, nous aurions affaire à une organisation sociale centrée sur une forme de redistribution obligatoire entre les individus apparentés, ou liés par l'amitié, qui protégerait ces individus en leur permettant, par exemple, d'accéder aux soins, mais rendrait impossible tout développement économique réel.

Qu'en est-il exactement? L'exemple de Victorine offre un début de réponse.

Victorine vient d'avoir 34 ans, elle vit dans un *célibatorium*<sup>1</sup> de Lomé au Togo et travaille dans un hôtel/restaurant du bord de plage tenu par une Européenne, elle y fait le ménage. Le 2 avril 2014, alors qu'elle prenait un *zem* (moto taxi) pour se rendre à son travail, elle a eu un accident et s'est brûlée très gravement le mollet avec le pot d'échappement de la moto. Elle raconte : « Si j'étais allée à l'hôpital, j'aurais laissé trop d'argent là-bas ! » Aussi, un cataplasme noir orne sa plaie : « C'est un *médicament traditionnel* », me dit-elle. Cinq jours après l'accident, elle boite de plus en plus, tant la douleur est vive quand elle marche. Mais elle doit travailler, car chaque jour non travaillé est décompté sur son salaire de 30 000 FCFA par mois (45 euros). Elle ne peut en aucun cas prendre le risque de la moindre dépense, tant son budget est déjà à peine suffisant pour couvrir ses besoins vitaux.

Victorine vit seule, loin de sa famille, et n'a pas d'enfant. Ses parents résident dans la région de Kpalimé à 120 km de là, ils sont agriculteurs. Victorine est la seule – elle a quatre frères et sœurs – à avoir migré en ville. L'un d'entre eux s'est installé aux États-Unis depuis plus de douze ans, mais personne n'a vraiment de nouvelles. Il téléphone à leurs parents restés au village et leur envoie un peu d'argent (100 000 à 180 000 FCFA, de 150 à 270 euros) tous les deux ou trois mois. Mais voici plus de six mois qu'ils n'ont aucune nouvelle de lui. Deux de ses sœurs sont mariées à Kpalime, l'une d'elles, institutrice, a deux enfants, son mari n'a pas d'emploi fixe, il se « débrouille » ; elle-même « s'en sort » à peine avec son salaire. L'autre sœur de Victorine fait un petit commerce de bananes plantains au marché de Kpalime. Le cadet des frères cultive dans le champ de ses parents. Victorine est partie vers Lomé, pensant y trouver un emploi rémunéré et aussi un mari. Ses parents sont plutôt dans une position d'attente vis-à-vis d'elle et elle ne se sent pas autorisée à leur « demander quelque chose », c'est-à-dire à leur demander un quelconque soutien financier alors même qu'elle a souhaité pouvoir « voler de ses propres ailes » !

Ainsi, l'entraide intrafamiliale n'est pas systématique. Un ensemble de valeurs et de conditions président à sa mise en place effective. Les normes sociales rappellent que les relations entre les générations sont sous le sceau du régime de l'obligation et de la dette, dette que les enfants auraient contractée vis-à-vis de leurs parents et grands-parents pour avoir été élevés par eux. Aussi, le circuit préférentiel de l'aide doit normalement

1. Le *célibatorium* désigne la cour collective comptant plusieurs habitations qui regroupaient au départ des célibataires – d'où son nom – et qui offre la possibilité à des couples ou des familles de se loger à moindre coût en milieu urbain.

s'opérer selon un sens précis. Il est du devoir d'un enfant devenu adulte d'entretenir ses parents lorsqu'ils deviennent plus âgés. L'anthropologue Claudia Roth parle d'un *contrat générationnel implicite* qui présiderait aux échanges entre les générations : « La règle du jeu s'énonce ainsi : les aînés, venus en premier, sont des créanciers, puisqu'ils ont élevé les plus jeunes. Ces derniers remboursent leur dette, en assurant la sécurité sociale des personnes âgées le moment venu. » (Roth, 2010 : 98) Toutefois, ce contrat intergénérationnel se trouve contrarié dans sa réalisation par la précarité économique, l'augmentation de la pauvreté, la difficulté d'accès à un emploi rémunéré, mais aussi du fait des transformations des valeurs qui président à l'entraide. Des recherches anthropologiques menées auprès de personnes vivant avec le VIH témoignent du fait que ce sont parfois des personnes âgées, des hommes comme des femmes, qui prennent en charge leur enfant adulte infecté et parfois les enfants de ce dernier (Attané et Ouédraogo, 2011). Parfois aussi des enfants très jeunes sont le meilleur soutien de leurs parents malades.

Au-delà du simple *contrat tacite* qui régirait les relations entre les générations, dans les contextes ouest-africains, chaque membre de la famille a toujours participé d'une manière ou d'une autre, soit par son travail, soit en donnant son temps, soit en participant économiquement à la vie de la maisonnée. Un enfant, dès qu'il est en âge de se déplacer aisément et de parler clairement, est sollicité pour de multiples tâches. Ainsi, l'entraide est multidirectionnelle, mais des individus peuvent être à l'écart de tout recours possible. Par exemple, quand des jeunes enfants de 10 à 14 ans se révèlent être les seuls en position de soutien vis-à-vis de l'adulte malade, ceci témoigne davantage de l'isolement social, affectif et relationnel de cet adulte que de l'existence effective de l'entraide.

La monétarisation de la vie sociale comme l'augmentation du coût de la vie (soins, scolarisation des enfants, denrées alimentaires) ont amplifié la part des transferts monétaires au sein du groupe familial et créé une forme de marginalisation de celles et de ceux qui sont précisément à l'écart de ces transferts.

Ibrahim avait cinq ans et demi. Il vivait à Ouagadougou au Burkina Faso dans un quartier loti<sup>2</sup> en grande famille auprès de son père et de sa mère ainsi que

---

2. La ville de Ouagadougou se décompose en zones dites loties et en zones non loties. Ces dernières sont celles où les constructions souvent en terre se sont faites sans aucune

de son frère aîné âgé de neuf ans. Dans la cour familiale, une tante paternelle et des jeunes oncles paternels, son père et sa propre mère. Son grand-père paternel vit dans le quartier voisin. Ce dernier est le seul parmi tout l'entourage de l'enfant à bénéficier d'un emploi stable et d'un salaire régulier. Un matin, alors que la mère d'Ibrahim fait chauffer de l'eau dans une immense marmite en fonte, elle s'éloigne un instant, Ibrahim escalade une chaise en plastique proche de la marmite et tombe ! Voyant qu'il est très gravement brûlé, sa mère le conduit à vélo dans le centre de santé du quartier où le personnel les dirige vers l'hôpital du quartier. Arrivés là, la mère et son enfant sont renvoyés vers l'hôpital national pédiatrique. La mère d'Ibrahim s'y rend à vélo, on lui demande d'acquitter la somme de 30 000 FCFA (45 euros) afin que l'enfant soit soigné. Ne possédant pas cette somme d'argent, elle rentre à la maison avec son enfant et a recours à un traitement traditionnel. Après huit jours, le grand-père paternel est prévenu, le neuvième jour, il conduit l'enfant au centre hospitalier universitaire, ce dernier mourra le lendemain soir.

Ici, le système d'entraide est contrarié à plus d'un titre. Le père d'Ibrahim éprouve de la honte à l'idée de demander de l'aide à son propre père alors qu'il est lui-même père de famille. Il ne prévient donc son père – le seul en mesure de payer – que très tardivement. La honte éprouvée par le père d'Ibrahim du fait d'être en incapacité économique de faire face aux besoins de son enfant se double d'une gêne liée aux difficultés qui président à la relation qu'il entretient avec son père. Le père d'Ibrahim vit dans la grande concession familiale du fait de sa précarité économique aux côtés de deux tantes paternelles divorcées. Le grand-père d'Ibrahim a, lui, pris son propre foyer dans lequel il vit avec sa jeune épouse villageoise moins âgée que son premier fils. Le père d'Ibrahim est donc au cœur de conflits familiaux entre des adultes qui, tous, pour des raisons spécifiques, vivent en position d'exclusion sociale ou économique. Le statut de femmes divorcées reste à Ouagadougou peu enviable, le non accès à un emploi rémunéré d'un père de famille fait de lui un homme faiblement considéré par son entourage. Ici, le déclassement social perçu par les intéressés a favorisé la survenue du drame : personne ne s'est vu en capacité économique de faire face aux soins ou de solliciter l'aide de celui qui était en mesure de le faire.

Parallèlement, il est des transferts de biens intrafamiliaux ou entre amis qu'il est très difficile d'appréhender, car ils restent tus. Par exemple,

---

autorisation de l'État et surtout sans que ces quartiers soient pourvus d'un accès à l'électricité, à l'eau potable ou au moindre circuit d'assainissement.

comme le montre Fatoumata Ouattara dans ses travaux, une femme ne dira pas ouvertement que c'est elle qui a donné de l'argent à son époux pour assurer les frais de l'accouchement, de peur de ternir l'image de son mari. De même, un cadet peut être très fortement sollicité par son aîné pour participer au financement d'un événement particulier (un épisode de maladie d'un tiers), mais même si cette obligation incombe au chef de famille, il n'en dit rien. Reconnaître qu'on a donné de l'argent à un aîné pour assumer ce qui est sa charge signifie remettre ouvertement en cause ses capacités économiques et plus généralement ses capacités à assumer son rôle de chef de ménage. La figure de l'homme, chef de famille, pourvoyant aux besoins matériels de son épouse ou de ses épouses et à ceux de ses enfants, reste en effet très prégnante.

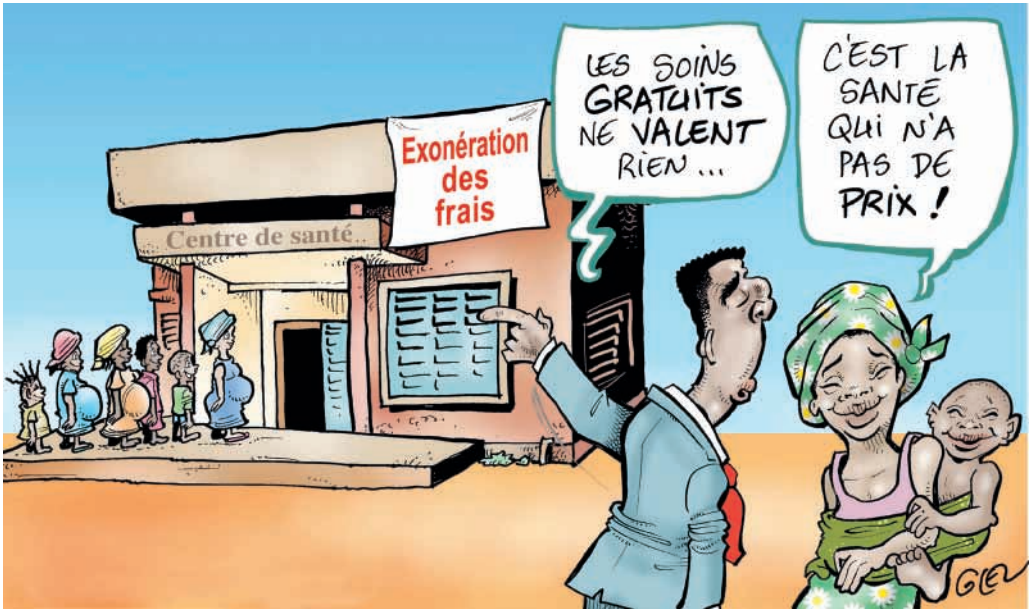
L'affection et l'attachement pour un tiers sont des motivations centrales de l'entraide. Le soutien se manifeste d'autant plus s'il y a un consensus de l'entourage sur les qualités et les mérites d'une personne. Parallèlement, exprimer son affection passe dans les contextes ouest-africains contemporains par un soutien moral et matériel, alors que le refus du don signe le rejet. L'entraide quotidienne n'est pas générale mais élective (Attané et Ouédraogo, 2008). Elle est soumise à l'incertitude et elle est fonction de la qualité de la relation et de son évolution, comme des conditions économiques d'existence de l'aidant. Ainsi, les personnes en manque ou rupture d'entraide sont nombreuses. L'histoire des relations intrafamiliales de chacun détermine les possibilités d'existence de l'aide. Ainsi, les actes effectifs de solidarité dépendent également de l'affection, de la reconnaissance, de la confiance, et parfois de la culpabilité qui préside à la relation.

À la lumière de ces deux récits, le manque d'argent et la pauvreté apparaissent comme les raisons premières entravant l'accès au traitement. Mais au-delà, les solidarités en Afrique de l'Ouest ne s'exercent pas de manière systématique. L'entraide n'est pas généralisée, elle est plutôt élective : un individu qui peut aider décide d'accorder son aide à un frère ou une sœur plutôt qu'à un autre. La motivation dépend, certes, de l'ampleur et de la gravité des difficultés éprouvées par celui ou celle qui a besoin d'aide, mais elle est tout autant motivée par des valeurs morales que l'aidant prête à celui ou celle qu'il décide de soutenir. Quelqu'un considéré comme vertueux, dynamique, travailleur, méritant recevra plus facilement de l'aide que celui ou celle auquel ou à laquelle on accorde peu de mérite

personnel. Ainsi, les membres d'un même groupe familial ne sont pas mis à l'abri de manière identique et comparable. Certains d'entre eux sont complètement exclus du système d'aide.

### **Pour aller plus loin**

- ATTANÉ, A. et OUÉDRAOGO, R. (2011). Lutter au quotidien : effets de genre et de génération sur l'entraide intrafamiliale en contexte de VIH au Burkina Faso. In A. DESCLAUX, P. MSELLATI et K. SOW (dir.), *Femmes et VIH dans les pays du Sud*, Paris, Editions de l'ANRS.
- ROTH, C. (2010). Les relations intergénérationnelles sous pression au Burkina Faso. *Autrepart, Vieillir au Sud*, n°53 : 95-110.
- VUARIN, R. (2000). *Un système africain de protection sociale au temps de la mondialisation. Ou « venez m'aider à tuer mon lion »*. Paris, L'Harmattan.



# Des idées reçues en santé mondiale

Sous la direction de  
VALÉRY RIDDE et FATOUMATA OUATTARA

## LIBRE ACCÈS

Projet pilote réalisé  
en collaboration avec  
la Direction des  
bibliothèques  
de l'UdeM.



Le dessin de couverture est une réalisation de D. Glez, d'après une idée de L. Queuille et V. Ridde, produit par HELP/CRCHUM/ECHO.

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada*

Vedette principale au titre :

Des idées reçues en santé mondiale  
(PUM)  
(Libre accès)

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-7606-3523-4

1. Santé mondiale. I. Ridde, Valéry, 1969- . II. Ouattara, Fatoumata. III. Collection : PUM.

RA441.I33 2015

362.1

C2015-941583-7

Mise en pages: Folio infographie

ISBN (papier) : 978-2-7606-3523-4

ISBN (PDF) : 978-2-7606-3524-1

ISBN (ePub) : 978-2-7606-3525-8

Dépôt légal: 4<sup>e</sup> trimestre 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2015

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le Conseil des arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

Canada

IMPRIMÉ AU CANADA